

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 8 JUILLET 2021**

=====

Date de convocation : 30.06.2021

Date d'affichage : 30.06.2021

Nombre de Conseillers en exercice : 27 Présents : 21 Votants : 26

**Le 8 JUILLET 2021 à 20 H 30**

Le Conseil Municipal de la Commune de SOURDEVAL, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Rex de SOURDEVAL sous la présidence de Mme Sophie LAURENT, Maire.

Étaient présents : Mme LAURENT Sophie, M. DELAFOSSE Gilles, Mme HAMEL Manuella, M. MESTRES François, Mme JARDIN Odile, M. GIROULT David, Mme GOHORY Françoise, M. DESMASURES Jean-Claude, M. HILI Damien, M. DANGUY Sébastien, Mme HEUZE Séverine, M. BUNEL Anthony, Mme DESVOL Émilie, Mme PERIER Mathilde, Mme LEFRANC Elisabeth, Mme MAUDUIT-JOSEPH Nelly, M. ROGER Mickaël, M. MARTIN Henri, Mme CANIOU Brigitte, Mme ARSENE Anne-Marie, M. RENAULT Joël.

Absents excusés : M. de la PERRAUDIERE Louis-René, Mme KOLCZYNSKI Valérie, Mme DUFAY Sophie, Mme JEHAN Nadia, M. GALLIER Nicolas, Mme COURTEILLE Rachel.

Procurations : M. de la PERRAUDIERE Louis-René à M. GIROULT David, Mme DUFAY Sophie à Mme LAURENT Sophie, Mme JEHAN Nadia à Mme HAMEL Manuella, M. GALLIER Nicolas à M. DANGUY Sébastien, Mme COURTEILLE Rachel à Mme LEFRANC Elisabeth.

Secrétaire de séance : Mme JARDIN Odile.

=====

**Installation de M. Joël RENAULT, Conseiller municipal**

Suite à la démission de M. Aurélien GALLIER, c'est M. Joël RENAULT qui siégera au Conseil municipal de la Commune de SOURDEVAL. M. RENAULT est installé dans ses fonctions. Mme le Maire lui souhaite la bienvenue au Conseil municipal.

**Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 13 avril 2021**

Le compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 13 avril 2021 n'appelle aucune observation.

**Election d'un adjoint (Délibération 2021.07.01)**

Suite au décès de M. Bernard VIEL, il est proposé de procéder à l'élection d'un Adjoint. Afin de respecter la parité, ce nouvel Adjoint devra être de sexe masculin.

Mme le Maire propose la candidature de M. Sébastien DANGUY. Aucun autre candidat ne se déclare.

Il est donc procédé à l'élection d'un Adjoint à bulletins secrets.

Sébastien DANGUY aurait comme délégation les travaux en binôme avec Gilles DELAFOSSE, et la Commission Bocage qui sera mise en place prochainement, en binôme avec David GIROULT.

Le dépouillement des votes donne le résultat suivant :

- Nombre de votants : 26
- Nombre de suffrages exprimés : 20
- Sébastien DANGUY : 20

M. Sébastien DANGUY est élu 5<sup>ème</sup> Adjoint. Il remercie ses collègues pour leur confiance.

**Acquisition de la Maison de santé** (Délibération 2021.07.02)  
(cf commissions Santé des 12.04.2021 et 27.05.2021)

Mme le Maire explique que c'est un sujet qui arrive en cours d'année, qui n'avait pas été inscrit au Budget primitif.

Le paysage de santé évolue rapidement autour de SOURDEVAL : construction d'un PSLA à MORTAIN, projet de maison de santé à JUVIGNY-les-VALLEES.

Il y a une maison de santé à SOURDEVAL qui a été mise en place par la Fondation Asile St Joseph pour répondre au départ de plusieurs médecins et pour sa proximité avec l'EHPAD St Joseph, et financé par la Fondation.

Actuellement, la Maison de santé accueille 2 médecins généralistes, 2 kinésithérapeutes, 2 ostéopathes, une réflexologue, une psychologue et une pédicure.

Afin de répondre aux besoins de la population en matière de santé, la commission Santé a émis un avis favorable au projet d'acquisition de la Maison de santé actuellement propriété de la Fondation Asile Saint-Joseph, et gérée par cette dernière.

En effet, une extension de cette maison serait nécessaire pour accueillir les professionnels de santé dans de bonnes conditions et la Fondation n'a pas les ressources nécessaires pour réaliser cette extension.

M. BUNEL, conseiller municipal délégué à la santé, rappelle qu'effectivement, ce projet n'était pas inscrit dans le programme de l'équipe municipale mais que l'urgence se fait sentir du fait du départ prochain du Dr MATEI fin juillet, et du Dr GUIBET probablement en fin d'année.

Il faut réagir car cela peut mettre en péril la pharmacie, les cabinets infirmiers et les cabinets de kinésithérapie.

Avec les PSLA de VIRE et MORTAIN, l'offre va être extrêmement concurrentielle. Il faut donc que la Commune de SOURDEVAL soit la plus attractive possible pour des jeunes médecins, des internes ou des remplaçants.

La question a été posée de la conformité de la Maison médicale actuelle aux normes d'aujourd'hui. L'ARS a réalisé un audit qui a conclu que ces locaux peuvent tout à fait convenir.

La Commune pourrait ainsi gérer elle-même les loyers et les charges, elle pourrait mettre à disposition du personnel en fonction des besoins (ménage, entretien ou autre...). Cela faciliterait la transformation en une maison de santé pluri-professionnelle dans le cadre d'un projet de santé à l'initiative des élus. La Commune serait l'interlocuteur direct des professionnels.

La Commune pourrait aussi recruter plus facilement de nouveaux professionnels et mieux assurer leurs remplacements. Mais aussi proposer différents services à la population tels que des consultations ambulatoires de spécialistes.

L'extension serait réalisée ultérieurement avec un financement espéré dans le cadre du futur Contrat de pôle de services avec le Département. Par contre, il n'y aura pas d'aides pour l'acquisition du bâtiment.

Pour avoir ces aides, il faudra d'abord qu'il y ait une association pour porter un projet de santé, et il faut au moins 2 médecins pour porter ce projet.

Mme LEFRANC demande si les terrains nécessaires à l'extension sont compris dans l'estimation. Mme le Maire répond que oui.

Mme le Maire explique qu'il y a un médecin prêt à prendre la succession du Dr MATEI, mais les démarches sont longues et il risque d'y avoir quelques mois de vacance avant que Mme MATEI soit remplacée.

La Fondation a fixé le prix de vente à 400 000 €, terrain compris.

Le service des Domaines a estimé cet ensemble immobilier à 380 000 € avec une marge d'appréciation de + ou - 10 %.

La Maison génère des loyers pour environ 35 000 € (cabinets médicaux et logements).

Mme le Maire propose un prix d'acquisition de 360 000 €, prix auquel il faut ajouter les frais de géomètre et de notaire.

Une décision modificative par rapport au budget primitif 2021 serait nécessaire en cas d'acquisition de la Maison de santé.

Mme LEFRANC demande si les travaux d'extension ont été évalués. M. BUNEL pense que cela devra être étudié en fonction du niveau d'extension souhaité. Mme le Maire ajoute que certains cabinets, en dehors des cabinets de médecins généralistes, pourraient être mutualisés.

M. ROGER demande si les facilités d'installation sont les mêmes pour les médecins qui viendraient s'installer dans un PSLA à VIRE ou à MORTAIN.

Les médecins qui viennent s'installer sur les zones prioritaires comme les nôtres touchent des aides conséquentes : 50 000 € versés en 2 fois. Ces aides ne sont pas liées à la structure. Malgré ces aides, beaucoup de territoires sont en déficit de présence médicale.

M. ROGER demande si le prix ne peut pas être négocié puisque nous sommes les seuls acheteurs potentiels. Mme le Maire précise que cela est difficile car il ne faut pas mettre en péril les finances de la Fondation qui a beaucoup investi dans cette Maison de santé. Elle ajoute que le bâtiment est en très bon état.

Mme LEFRANC imagine qu'il faut compter au moins autant pour l'extension, ce qui représente un coût relativement élevé. Pour Mme le Maire, c'est un service à la population et que c'est très important.

M. DESMASURES trouve que ramené au m<sup>2</sup>, le coût n'est pas si élevé.

Pour M. BUNEL, c'est un service public et si on ne prend pas cette décision, il faudra assumer devant la population l'obligation pour les citoyens de se rendre à MORTAIN ou VIRE pour se faire soigner.

Le Conseil municipal, invité à en délibérer, donne son accord par 25 voix Pour et 1 abstention (Mme JEHAN) pour l'acquisition de la Maison de santé au prix de 360 000 €.

**Extension du cimetière : présentation de l'avant-projet** (Délibération 2021.07.03)  
(cf Commissions des travaux des 23 mars, 8 juin et 1<sup>er</sup> juillet 2021)

L'extension du cimetière est une nécessité parce qu'il n'y a plus que très peu de places disponibles pour de nouvelles sépultures.

La Commune est propriétaire du terrain situé en contrebas du cimetière actuel, en face de l'aire de camping-cars.

La conception du projet et la maîtrise d'œuvre des travaux ont été confiés à l'Atelier du Marais de FOUGERES (Cabinet qui a réalisé la réhabilitation du Parc St Lys, les aménagements de la Place Charles de Gaulle et de la Liaison entre la Mairie et l'église).

La Commission des travaux s'est réunie à plusieurs reprises pour travailler sur ce projet et l'avis des services funéraires a été sollicité.

Le plan du projet, qui a été transmis avec la convocation, est présenté par M. DELAFOSSE, projet qui pourra évoluer en fonction de l'évolution des pratiques funéraires dans le temps.

Côté rue, il est prévu un muret plus une grille, et l'ensemble du cimetière sera clôturé (ce qui n'est pas le cas actuellement mais qui est obligatoire).

Un abri sera aménagé vers le centre du cimetière pour permettre aux personnes de se recueillir à l'abri, ou pour accueillir des cérémonies civiles.

L'estimation des travaux de l'avant-projet initial s'élevait à la somme de 250 405.20 € H.T.

De même, il est prévu de réhabiliter la partie basse du cimetière actuel (végétalisation et clôtures) pour un montant de 29 680.00 € H.T., et une végétalisation progressive de l'ensemble du cimetière au fur et à mesure de la libération d'espaces. Le projet ayant évolué, cette estimation devra être affinée, en fonction du choix des matériaux.

A la question de Mme LEFRANC, il est noté qu'il y a eu une étude géotechnique réalisée et que le terrain est apte à recevoir cet aménagement, d'autant plus que le cours d'eau sera déplacé.

Pour avoir un ordre d'idée du nombre de places, le premier projet prévoyait environ 136 tombes, 41 cavurnes, 9 stèles et 1 espace cinéraire, ce qui n'est pas énorme mais la surface disponible ne permet pas de faire beaucoup mieux. D'autre part, il faut prévoir les modalités d'entretien puisque ce sera un cimetière paysager.

D'autre part, M. DELAFOSSE explique que dans le cadre de ces travaux, une liaison serait créée avec la voie verte, face à l'aire de camping-cars.

Le Conseil municipal émet un avis favorable à la poursuite du projet tel qu'il est présenté.

### **Rénovation du réseau d'éclairage public** (Délibération 2021.07.04)

M. DELAFOSSE donne des informations par rapport au passage en leds de la rue principale voté lors d'une précédente réunion. Un courrier recommandé a été envoyé à tous les propriétaires des façades concernées par la fixation des nouveaux luminaires pour les informer de ce changement. Les travaux devaient être réalisés début juillet mais du fait des difficultés d'approvisionnement, l'entreprise prévoit intervenir début septembre.

Il est proposé de procéder à la rénovation de 8 points lumineux vétustes (de type boule) à la Mazure aux Uriens (derrière logement HLM des Pommiers), à la Gendarmerie et Résidence des Primevères, ainsi qu'au remplacement d'un luminaire rue Jules Labiche.

Le Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche propose d'assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Suite à l'estimation, le coût prévisionnel de ce projet est de 15 400 € HT.

Conformément au barème du SDEM50, la participation de la Commune de SOURDEVAL s'élèverait à environ 12 450 €. Les crédits correspondants ont été prévus au Budget primitif 2021.

Aussi, le Conseil municipal, invité à en délibérer et à l'unanimité :

- Décide la réalisation de la rénovation de l'éclairage public,
- Demande au SDEM que les travaux soient achevés pour le 31 octobre 2021,
- Accepte une participation de la commune de 12 450 €,
- S'engage à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal,
- S'engage à rembourser les frais engagés par le SDEM si aucune suite n'est donnée au projet,

- Donne pouvoir à Madame le Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

### **Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec le SDEM pour le remplacement de chaudières fuel ou gaz vétustes** (Délibération 2021.07.05)

Le SDEM 50 propose d'apporter, dans le cadre d'un mandat de maîtrise d'ouvrage, une solution « clé en main » (études, marché, suivi des travaux et visites de conformité) aux Communes qui souhaiteraient être accompagnées dans leur projet de changement de chaudière fioul.

Le SDEM 50 se verrait confier par contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage (voir document ci-joint) la qualité de mandataire en vue de réaliser au nom et pour le compte des Communes :

1. La définition des conditions administratives et techniques selon lesquelles l'ouvrage sera étudié et exécuté ;
2. La préparation, la passation, la signature du marché public de maîtrise d'œuvre ainsi que le suivi de son exécution ;
3. L'approbation des études d'avant-projet et des études de projet du maître d'œuvre ;
4. La préparation, la passation, la signature des marchés publics de travaux, ainsi que le suivi de leur exécution ;
5. Le versement de la rémunération du maître d'œuvre et le paiement des marchés publics de travaux ;
6. La réception de l'ouvrage.

Il resterait à la charge des Communes d'élaborer leurs dossiers de subventions.

Cette proposition du SDEM 50 vise à répondre à plusieurs enjeux notamment en matière de rénovation énergétique des bâtiments, mais aussi en matière de réglementation et de sécurité pour les établissements recevant du public.

Elle vise également à anticiper l'interdiction de remplacement des chaudières fioul à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 et surtout à dimensionner la puissance de la nouvelle installation.

Pour cela, il est indispensable de réaliser un diagnostic sur la base d'une étude Réglementation thermique de type élément par élément, prenant en compte l'ensemble des paramètres (travaux futurs, nombre de circuits régulés, conduit de cheminée, neutralisation et dégazage des citernes fioul etc ...).

Le coût d'une étude de ce type est estimé à 2 000 € et cette étape est essentielle pour la bonne réalisation de l'opération.

Pour la phase travaux, le coût moyen de remplacement d'une chaudière d'environ 70 KW y compris les travaux accessoires (hydrauliques, fumisterie, électriques) est estimé à :

- 15 000 € si remplacement via une chaudière gaz condensation,
- 30 000 € si remplacement par une pompe à chaleur,
- 45 000 € si remplacement par une chaudière à granulés.

En tout état de cause, cette proposition vise à mutualiser les moyens et regrouper les demandes dans le but de réaliser des économies d'échelle.

Pour M. DANGUY, si on adhère à ce dispositif, on n'aura pas le choix des entreprises et on ne va pas faire vivre l'économie locale. Mme JARDIN se demande comment cela se passera lorsqu'il y aura une panne. Mme CANIOU ajoute que si c'est une entreprise du nord de la Manche, les coûts d'entretien seront élevés.

M. RENAULT suggère de faire d'abord établir des devis par des artisans locaux.

M. DELAFOSSE indique que le SDEM propose de faire l'étude du besoin, et cette étude sera faite par un bureau d'étude spécialisé. Mme JARDIN pense que les artisans locaux sont aptes à faire réaliser ces études par leurs fournisseurs.

Aussi, le Conseil municipal, invité à délibérer, émet un avis défavorable à cette proposition par 12 voix et 14 abstentions.

**Prestation de service pour la fourniture des repas à la cantine pour l'année scolaire 2021-2022** (Délibération 2021.07.06)

Le Collège Victor Hugo assurait la confection et le service des repas pour les écoles maternelle et élémentaire publiques.

Du fait de la fermeture du Collège décidée tardivement, il a fallu trouver une solution pour la rentrée prochaine et il est donc proposé de faire appel à un prestataire externe pour assurer la confection des repas. Le service serait assuré par le personnel communal dans les locaux du Collège Victor Hugo mis à disposition par le Conseil Départemental.

Plusieurs propositions ont été sollicitées : Hôpital de MORTAIN, Collège de MORTAIN ... et c'est la solution proposée par la Sté de restauration CONVIVIO qui semblerait la plus intéressante.

La cuisine centrale est située à AVRANCHES et les repas seraient livrés chaque jour en liaison froide, le personnel communal assurant la remise en température et le service.

Le prix du repas enfant serait de 2.43 TTC

Le prix du repas adulte serait de 2.58 TTC

Prix auxquels il faudra ajouter la fourniture du pain (à prévoir par un artisan local)

Mme le Maire souhaite un engagement d'un an seulement, le temps de mener une réflexion globale avec les Communes des environs sur l'installation d'une cuisine centrale.

Mme PERIER trouve dommage que la réflexion n'ait pas été engagée avant puisque l'on savait que le Collège fermerait depuis un certain temps, et qu'il avait été proposé par l'APE de former le personnel de cuisine pour proposer des repas fait maison. Elle trouve dommage que l'on parte sur des repas réchauffés qui ne sont pas forcément de qualité.

Mme le Maire explique que la restauration collective répond à des normes sanitaires très strictes d'une part et que d'autre part le modèle économique n'est pas évident pour un petit effectif. Cela ne veut pas dire que ce choix est définitif.

Le prestataire a des obligations par rapport à la loi EGalim (produits bio, circuits courts ...).

Mme HAMEL pense qu'il serait intéressant de se grouper avec d'autres Communes du secteur pour travailler sur ce projet, et peut-être que La Communauté d'agglomération pourrait mener le projet dans le cadre du Plan alimentaire territorial. Mme le Maire s'y montre favorable.

M. RENAULT pense qu'il faut tenir compte du petit nombre de repas pour voir si c'est intéressant.

Mme HAMEL fait remarquer qu'un certain nombre d'écoles fonctionnent avec des cantinières.

Mme LEFRANC demande si l'école privée a été consultée sur ce projet. Mme le Maire répond que non.

M. DELAFOSSE fait remarquer que l'on ne peut pas engager un cuisinier diplômé pour 80 repas. Il faut au minimum 150 - 180 repas pour pouvoir rémunérer un cuisinier. Il ajoute qu'il faut un suivi régulier des fournisseurs.

Pour répondre à la question de M. BUNEL, la cuisine n'arrive pas en plateaux repas mais en plats et les consignes pour le réchauffage des plats sont fournies par le prestataire.

Le Conseil municipal, émet un avis favorable sur cette proposition et autorise Mme le Maire à signer une convention avec la Sté CONVIVIO.

**Prolongation et extension aux Collégiens du dispositif chéquiers loisirs**  
(Délibération 2021.07.07)

Le dispositif « chéquiers loisirs » mis en place par la Municipalité l'an dernier a connu un certain succès. 58 % des familles concernées en ont bénéficié.

Il s'agissait de vendre aux familles des chéquiers loisirs d'une valeur de 30 € (10 chèques de 3 €) au prix de 3 €, à destination des enfants des écoles maternelles et élémentaires (de la petite section de maternelle jusqu'au CM2, ou enseignement spécialisé jusqu'à 11 ans.

Des partenariats avaient été signés avec le Club omnisports, l'école des arts de la Communauté d'agglomération, Génériques pour le cinéma, l'Elan de SOURDEVAL, Anna BAMBRIDGE et Marie-Claire VALCY pour la danse, la Librairie EUCHER, Jenny LEJETTE (EII'idées). Le Vélo-club du Mortainais pourrait aussi être partenaire.

Le Conseil municipal est invité à délibérer sur la reconduction de ce dispositif pour les années scolaires suivantes, et son extension aux Collégiens (environ 79 ados concernés pour la Commune de SOURDEVAL).

Les Collégiens peuvent bénéficier du dispositif SPOT 50, mais ce dispositif fonctionne avec une carte et l'utilisation est limitée : pas de terminal au cinéma de SOURDEVAL, ni à la piscine de St HILAIRE, pas utilisable à la piscine de VIRE car hors Département ...

Cette extension ne conduira pas à dépasser la somme inscrite au budget primitif 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la reconduction du dispositif et l'extension du dispositif aux collégiens, et autorise Mme le Maire ou Mme HAMEL, Adjointe déléguée, à signer les conventions avec les communes de l'ex-Canton de SOURDEVAL et avec les prestataires intéressés.

**Demande d'adhésion à la prestation « étude des droits à chômage » du Centre de Gestion de la Manche** (Délibération 2021.07.08)

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche, dans le cadre des missions de conseil qui lui sont dévolues par la loi, effectue le calcul des allocations chômage pour le personnel des communes et des établissements qui adhèrent à ce service.

Considérant la nécessité de demander au Centre de Gestion de traiter les dossiers de demande d'allocations chômage ainsi que d'en assurer le suivi,

S'agissant d'une mission facultative du Centre de Gestion, il convient de passer une convention entre la Commune de SOURDEVAL et cet établissement.

Aussi, le Conseil municipal est invité à délibérer pour décider :

- De recourir aux services du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche pour sa prestation d'étude des droits à chômage,
- De retenir l'option n°2 proposée par le Centre de gestion (droit initial + suivi du dossier), soit une prestation forfaitaire de 165 € par dossier,
- D'autoriser Madame le Maire à signer la présente convention et à prendre toutes mesures pour mettre en œuvre cette décision.

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

**Tirage au sort des jurés d'assises** (Délibération 2021.07.09)

Le Conseil municipal est invité à tirer au sort, à partir de la liste électorale, 6 noms de personnes qui seront susceptibles de participer au jury des assises.

Sont ainsi désignés :

Madame BLIN épouse ROMERO Emmanuelle	9 rue de Clérisson 50150 SOURDEVAL
Monsieur DALISSON Patrick	8 Cité Beauséjour 50150 SOURDEVAL
Madame HAMON épouse POTTIER Monique	La Rivière 50150 SOURDEVAL
Mme LEBLONDEL Aurore	La Grande Morinière 50150 SOURDEVAL
Monsieur PACEY Baptiste	Le Val – VENGEONS – 50150 SOURDEVAL
Madame ROBLIN Elodie	La Pelleterie 50150 SOURDEVAL

### Mise à disposition de matériel techniques à d'autres communes

(Délibération 2021.07.10)

Par délibération du 21 septembre 2020, le Conseil municipal a mis à jour et complété les tarifs de mise à disposition de matériels techniques au profit d'autres Collectivités (Communes de l'ex-Canton de SOURDEVAL) comme suit :

	Heure	Demi-journée	Journée
<b>Matériel avec chauffeur</b>			
- Tractopelle	60 €		
- Camion-nacelle 14 m	60 €		
- Hydrocureuse	40 €		
- Camion benne PL 7 tonnes	40 €		
- Camion benne 1.5 tonnes	40 €		
- Broyeur de branches sur tracteur	60 €		
- Balayeuse de voirie	60 €		
- Machine à peinture (peinture comprise)	60 €		
<b>Matériel sans chauffeur</b>			
- Camion nacelle 14 m		90 €	150 €
- Hydrocureuse		80 €	140 €
- Compacteur tandem 1.00 m bille		40 €	75 €
- Carotteuse de terrain de football			100 €
- Sableuse de terrain de football			100 €
- Découpeuse de béton et asphalte			50 €
- Perforateur 10 kg			50 €
- Plaque vibrante			50 €
- Pilonneur de tranchée			50 €

Il conviendrait d'ajouter à cette liste la location du désherbeur à eau chaude qui pourrait être proposé au prix de 60 € de l'heure avec chauffeur.

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

### Exonération des droits de place pour les terrasses de café (Délibération 2021.07.11)

L'exonération de la redevance pour occupation du domaine public pour les terrasses de cafés et restaurants avait été votée jusqu'au 30 juin 2021.

Le Conseil municipal, invité à délibérer décide à l'unanimité de poursuivre cette exonération temporaire jusqu'au 31 décembre 2021.

### Fixation d'un tarif de droit de place pour un marchand ambulant sur la place une fois par mois (Délibération 2021.07.12)

Un commerçant ambulant traiteur souhaite s'installer sur la Place Charles de Gaulle un jour par mois (en dehors du jour du marché).



Pour information, le droit de place demandé aux commerçants ambulants qui viennent chaque semaine (en dehors du marché hebdomadaire) est fixé à 83.20 € par an, mais il n'existe pas à ce jour de tarif fixé pour la présence d'un marchand une fois par mois.

Le Conseil municipal, invité à délibérer décide de fixer le tarif de droit de place à 20 € pour une présence une fois par mois, et souhaite ultérieurement revoir le tarif pour ceux qui viennent chaque semaine.

**Subvention au comité des fêtes de BROUAINS pour l'épreuve VTT « les bosses de Brouains »** (Délibération 2021.07.13)

Le comité des fêtes de BROUAINS organise un évènement VTT intitulé « Les Bosses de Brouains » qui aura lieu les 4 et 5 septembre 2021.

*« Cette année cet évènement prend une tout autre dimension. Le but de ce nouveau dynamisme est d'attirer un maximum de personnes, afin de promouvoir notre territoire, à travers le VTT. En effet, le relief de notre région est idéal et renommée pour la pratique de cette discipline.*

*Cette année, l'évènement se déroulera sur 2 jours : avec une nouveauté, le VTT XCE qui sera une course unique en Normandie, ce sera donc l'occasion de délivrer le titre de Champion de Normandie. Sur la 2e journée, aura lieu la traditionnelle course de VTT XCO qui comptera pour la Coupe de Normandie.*

*Afin d'organiser cet évènement, le Comité des fêtes de BROUAINS sollicite des aides financières de partenaires publics ou privés. Et à ce titre, il sollicite la Commune de SOURDEVAL pour apporter sa pierre à l'édifice. En effet, en plus de la renommée sportive de la région, le fait que l'évènement se déroule sur 2 jours, fera venir les familles & coureurs sur le week-end complet, il y aura donc des retombées touristiques et économiques également. »*

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'attribuer au comité des fêtes de BROUAINS une subvention exceptionnelle de 500 € pour cet évènement.

**Décision modificative** (Délibération 2021.07.14)

Des crédits complémentaires sont nécessaires pour financer les travaux de rénovation des logements de l'école maternelle.

Aussi le Conseil municipal est invité à délibérer sur la décision modificative suivante :

*Section d'investissement*

<b>Dépenses :</b>	Opération 352	Logements des écoles	+ 5 000.00
	Compte 2313	Immobilisations en cours - Constructions	- 5 000.00

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

**Admissions en non-valeur** (Délibération 2021.07.15)

Le Conseil municipal, invité à en délibérer, accepte d'admettre en non-valeur des créances irrécouvrables suite à des poursuites sans effets (PV de carence), sur le service de l'assainissement pour un montant total de 353.53 €.

### **Petits déjeuners à l'école** (Délibération 2021.07.16)

Dans le cadre du plan national de prévention et de lutte contre la pauvreté, il est proposé aux communes d'adhérer au dispositif « petits déjeuners à l'école ».

L'objectif du dispositif des petits déjeuners est double :

- participer à la réduction des inégalités alimentaires pour le premier repas de la journée, indispensable à une concentration et une disponibilité aux apprentissages scolaires.
- former les élèves à une éducation à l'alimentation par la mise en œuvre d'un projet pédagogique et éducatif accompagnant cette distribution.

Le dispositif concerne l'ensemble des écoles du réseau d'éducation prioritaire (REP et REP +), des quartiers de la politique de la ville et des territoires ruraux isolés.

Il s'agit de proposer un petit déjeuner complet et équilibré en lien avec l'éducation à l'alimentation, pour que les élèves ne démarrent pas la journée le ventre vide et pour favoriser les apprentissages, tout en sensibilisant sur l'équilibre alimentaire et la lutte contre le gaspillage. Ce petit déjeuner est également un temps privilégié de partage et de convivialité.

Le soutien de l'État est de 1.30 € par petit-déjeuner.

Afin de mettre en place ce dispositif, une convention doit être signée entre la Commune et le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports (MENJS) représenté par le directeur académique des services de l'éducation nationale de la MANCHE, agissant sur délégation du recteur de l'académie de CAEN.

Le Conseil municipal, invité à en délibérer, autorise à l'unanimité Mme le Maire à signer cette convention.

### **Questions diverses**

#### Bombe américaine

Une bombe américaine a été découverte il y a quelques semaines près de la Gare et fera l'objet d'une opération de désamorçage prochainement.

Une réunion s'est tenue à la Mairie avec les Services de la Préfecture, de la Gendarmerie, des Pompiers, les services de déminage, les élus et services municipaux.

Cette opération nécessitera l'évacuation de tous les habitants dans un rayon de 400 mètres autour de la bombe.

Un travail de recensement a déjà été effectué et il sera nécessaire de mobiliser des élus pour visiter toutes les habitations concernées pour prévenir dans un premier temps, et ensuite pour contrôler que les habitations sont bien évacuées le jour du désamorçage. Un accueil sera prévu à la salle du Rex pour les personnes qui n'auraient pas où aller.

A la demande de la Préfecture, la date de l'opération n'est pas encore publiée.

#### Comité des fêtes

M. DESMASURES a appris que la Commune n'avait plus la mainmise sur le fonctionnement de l'éclairage public, ce qui ne permet plus de maintenir l'éclairage du Champ de Foire lorsqu'il y a une manifestation.

M. DELAFOSSE explique que chaque fois qu'il sera nécessaire de maintenir l'éclairage, il faudra passer par le SDEM. M. DESMASURES pense que cela posera un gros problème lors des feux d'artifice où on ne peut pas prévoir à l'avance l'heure exacte d'extinction.

Ma Prime Rénov

M. DESMASURES demande si un service va se mettre en place pour aider les personnes à remplir les dossiers « ma prime Rénov » qui sont très compliqués à monter.

Mme le Maire pense que les Maisons France Services pourront, après formation, apporter leur concours pour ces dossiers.

Concert terrasse

Le prochain concert terrasse aura lieu ce vendredi 9 juillet au Bar de la Poste.

Exposition à la Médiathèque

M. Hubert HOLLEY expose des toiles et dessins à la Médiathèque de SOURDEVAL dans le cadre de « Sée dans l'art » du 6 juillet au 31 août 2021.

Club Omnisports

Une réunion est organisée ce vendredi 9 juillet 2021 à 20h30 à la salle du Rex, réunion à laquelle sont invités les licenciés, parents de licenciés, et les élus, pour parler de l'avenir du Club Omnisports : présentation du rôle du COS et des conséquences en cas d'absence de renouvellement des dirigeants.

---

La séance est levée à 23 h 30.

La Secrétaire de séance,  
Odile JARDIN.